



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs du budget principal de la Commune et de ses budgets annexes.

Le compte administratif 2022 retrace l'ensemble des mandats de dépenses et titres de recettes émis par la Commune au cours de l'exercice.

La Commune de Saint-Sulpice la Pointe dispose de 4 budgets :

- Le budget principal de la Commune,
- Le budget annexe de service public de gestion de l'assainissement,
- Le budget annexe de service public de Transport Urbain.
- Le budget annexe Lotissement Montauty

BUDGET PRINCIPAL

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat, hors report 2021, se décomposant comme suit :

- **Section Investissement : 495 095,51 €.**
- **Section de Fonctionnement : 963 660,05 €**

Pour mémoire, les reports de l'exercice 2021 s'élève :

- **En section de Fonctionnement : 1 068 704,74 €**
- **En section d'Investissement : 687 728,64 €**

Le résultat d'exécution 2022 avec reports est excédentaire à hauteur de **2 763 779,12 €.**

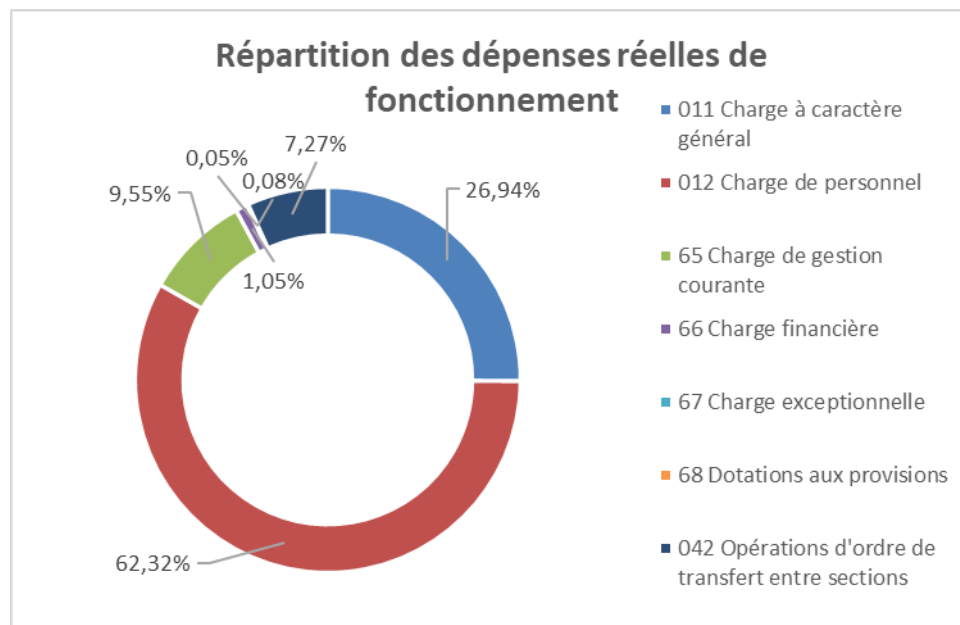
SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement représente les dépenses du « quotidien » de la collectivité. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

DEPENSES

En 2022, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 10 452 157,95 €

	Libellé	BP 2022+DM	Réalisé 2022
011	Charge à caractère général	2 705 700,00 €	2 611 250,94 €
012	Charge de personnel	6 150 000,00 €	6 040 217,71 €
014	Atténuation de produits	5 000,00 €	- €
65	Charge de gestion courante	971 450,00 €	925 837,85 €
66	Charge financière	103 500,00 €	102 182,40 €
67	Charge exceptionnelle	35 264,00 €	7 993,65 €
68	Dotations aux provisions	4 736,00 €	4 735,15 €
022	Dépenses imprévues	150 000,00 €	
023	virement à la section d'investissement	958 953,74 €	- €
TOTAL charges réelles de fonctionnement		11 084 603,74 €	9 692 217,70 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	805 845,00 €	759 940,25 €
TOTAL GENERAL		11 890 448,74 €	10 452 157,95 €



Le chapitre 011, charges à caractère général regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services. Il affiche une progression de 23,35 % par rapport à 2021.

Les dépenses sont en forte hausse par rapport à 2021, notamment en ce qui concerne les dépenses énergétiques et ceux malgré la mise en place de système de régulation et d'un plan de sobriété

énergétique permettant tout de même une diminution de près de 10 % de la consommation en Kw/h par rapport à 2019.

Les dépenses énergétiques représentent désormais près de 32 % de nos charges à caractère général.

L'inflation quand elle se répercute sur l'ensemble des achats des services.

L'augmentation des tarifs des produits alimentaires se répercutent sur le prix d'achat des repas auprès de notre prestataire de restauration scolaire.

Le chapitre 012, charges de personnel affiche une hausse de +4,6 % par rapport à 2021, à 6 040 217,71 €. Cette hausse s'explique notamment par :

- L'intégration des réformes de lutte contre l'inflation prises en cours d'année, hausse du point d'indice de +3,5%, réformes grilles catégorie C et B.
- Le recrutement d'agents sur le dernier trimestre 2022 venant combler certains manques dans l'organigramme de la collectivité.

Toutefois, les difficultés rencontrées dans le recrutement de personnel ont permis de contenir l'augmentation de l'enveloppe de ce chapitre. Cependant, revers de la médaille, cela entraîne des absences toujours présentes dans les effectifs de certains services pouvant entraîner des difficultés dans l'exercice des missions et mettant sous tension les agents en poste.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, est en hausse de +8,32 % par rapport à 2021 à 925 837,85 €

Les dépenses du chapitre 65 se résument comme suit :

- Indemnité des élus : 101 550 €
- Créances admises en non-valeur ou éteintes : 4 175 €
- Participations organismes extérieurs : 810 916 €
 - o OGEC : 71 645 €
 - o FEDERTEP : 57 440 €
 - o SDET : 53 890 €
- Participation CCAS : 183 500 €
- Subvention équilibre Transport Urbain : 187 000 €
- Subvention aux associations : 257 441 €

Le chapitre 66, charges financières présente le remboursement des intérêts des annuités des emprunts de la commune. Pour l'année 2022, l'annuité s'élève à 102 182,40 €.

Le chapitre 67, intègre des charges exceptionnelles supportées par la commune, comme des prises en charge de remboursement de sinistres. Le montant de ce chapitre pour 2022 est de 7 993,65 €.

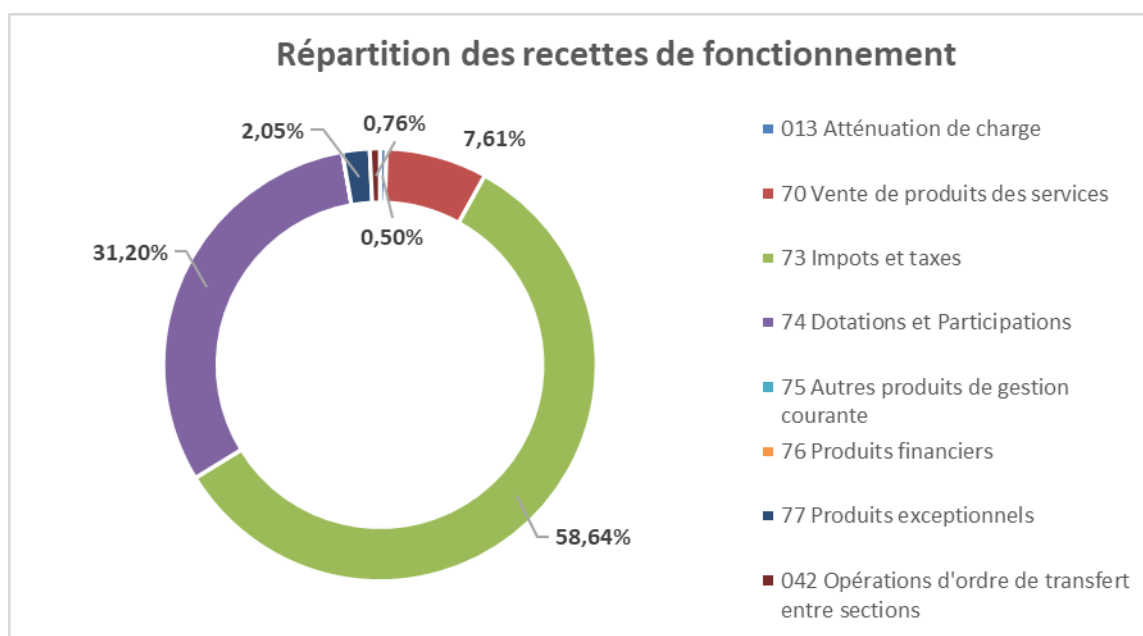
Le Chapitre 68, correspondant à des dotations aux provisions représente un montant de 4 735,15 € faisant référence à des créances non recouvrées à la fin de l'exercice 2022.

Le chapitre 042 concerne les opérations d'ordre budgétaire ne donnant pas lieu à un décaissement avec notamment la dotation aux amortissements.

RECETTES

Les produits de fonctionnement 2022 se sont élevés à 11 415 818,00 €.

	Libellé	BP+DM 2022	Réalisé 2022
ROO2	Résultat d'exploitation reporté	1 068 704,74 €	
013	Atténuation de charge	100 000,00 €	56 659,87 €
70	Vente de produits des services	704 000,00 €	862 344,72 €
73	Impôts et taxes	6 337 299,00 €	6 643 125,99 €
74	Dotations et Participations	3 451 450,00 €	3 534 507,72 €
75	Autres produits de gestion courante	100,00 €	37,30 €
76	Produits financiers	50,00 €	4,69 €
77	Produits exceptionnels	63 845,00 €	232 705,16 €
TOTAL GENERAL		11 725 448,74 €	11 329 385,45 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	165 000,00 €	86 432,55 €
TOTAL GENERAL		11 890 448,74 €	11 415 818,00 €



Le chapitre 013 qui correspond aux versements des indemnités journalières par la sécurité sociale ou notre organisme d'assurance du personnel, affiche une baisse de 40,69 %.

Cette baisse s'explique par la diminution de l'absentéisme et les conditions de remboursement de notre assurance de personnel.

Le chapitre 70 intègre les ventes des produits des services. L'exécution de l'année 2022 intègre une année pleine de fonctionnement des services. Se répercute sur le dernier trimestre l'augmentation de la tarification des services périscolaires et de restaurations scolaires. Il est à souligner un bon niveau de recettes de la régie piscine reflétant une bonne fréquentation de cet équipement tout au long de l'année.

RECETTES	2021	2022	VARIATION
Redevance d'occupation du domaine public	40 903,00 €	9 249,93 €	-77,39%
Culture	7 172,00 €	11 978,00 €	67,01%
Accueil de loisirs adolescents	76,00 €	297,00 €	290,79%
Piscine	4 892,00 €	20 236,50 €	313,67%
Prestations périscolaires et de restauration scolaire	484 097,00 €	670 368,15 €	38,48%
locations de salle	2 510,00 €	7 690,00 €	206,37%
concessions cimetières	7 550,00 €	13 200,00 €	74,83%
TOTAL	547 200,00 €	733 019,58 €	33,96%

Ce chapitre intègre également la refacturation des frais de gestion (personnel) du service d'assainissement (44 948 €) ainsi que la refacturation à la Communauté de Commune des frais de mises à disposition du personnel et de locaux (74 328 €).

Le chapitre 73 regroupe les recettes liées à la fiscalité locale. L'année bénéficie de la revalorisation des bases de valeurs locatives à hauteur de +3.4 % définie dans la loi de finances. Ce chapitre bénéficie en 2022 du dynamisme démographique du territoire qui se répercute sur les recettes fiscales mais également sur les recettes liées aux droits de mutations qui atteignent un niveau élevé en 2022.

	TAXE HABITATION		TAXE FONCIERE BATI		TAXE FONCIERE NON BATIE		TOTAL		EVOLUTION
	2021	2022	2021	2021	2021	2022	2021	2022	2021/2022
BASES VALEURS LOCATIVES	432 459	412 468	9 284 648	9 512 621	81 324	81 392			
évolution		-4,62%		2,46%		0,08%			
TAUX 2022	11,76%	11,76%	61,53%	61,53%	120,74%	120,74%			
PRODUITS (lissage compris)	50 857 €	48 506 €	5 699 264 €	5 842 304 €	98 191 €	98 273 €	5 848 312 €	5 989 083 €	2,41%
EFFET COEFFICIENT CORRECTEUR			1 513 363 €	1 555 510 €					
PRODUIT	50 857 €	48 506 €	4 185 901 €	4 286 794 €	98 191 €	98 273 €	4 334 949 €	4 433 573 €	2,28%
évolution		-4,62%		2,41%		0,08%			

Le produit issu de la fiscalité locale représente 4 433 573 €, hors compensation de perte de Taxe foncière sur les locaux professionnels (693 520 €, comptabilisé au chapitre 74).

En prenant en compte cette compensation le produit fiscal augmente de 2,05 % par rapport à 2021 ce qui représente 103 200 € de recettes supplémentaires.

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 2021 s'élève à 152 199 € en hausse de 2 390 €.

Les droits de mutations, recettes volatiles, sont toujours élevés et s'élèvent à 554 473 €.

L'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes demeure stable à 1 233 698 €.

La taxe sur la consommation finale d'électricité représente 235 118 €, en hausse par rapport à 2021 (+8,06 %).

Le chapitre 74 regroupe les recettes versées par l'Etat et les autres partenaires territoriaux s'élève à 3 534 507,72 € (+ 4,59 %).

La dotation de fonctionnement globale de fonctionnement est en hausse de 7,36 % (+ 126 468 €) par rapport à 2021.

Le fonds de concours en section de fonctionnement de la part de la Communauté de Communes Tarn Agout représente 398 550 €, somme identique à celle de 2021.

Les participations de la CAF s'élèvent à 495 250 € en légère baisse par rapport à 2021 répercutant la baisse du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles et fréquentant les ALAE.

Le chapitre 74 intègre la compensation pour perte de taxe foncière sur les propriétés bâties relatives aux locaux professionnels à hauteur de 693 520 €.

La dotation pour la gestion des titres sécurisés est de 18 630 € intégrant le déploiement d'un deuxième poste de travail sur le deuxième semestre.

Ce chapitre perçoit également la participation de l'Etat au financement du poste de chef de projet petites villes de demain à hauteur de 45 000,00 €.

Le chapitre 75 intègre une redevance sur l'énergie hydraulique.

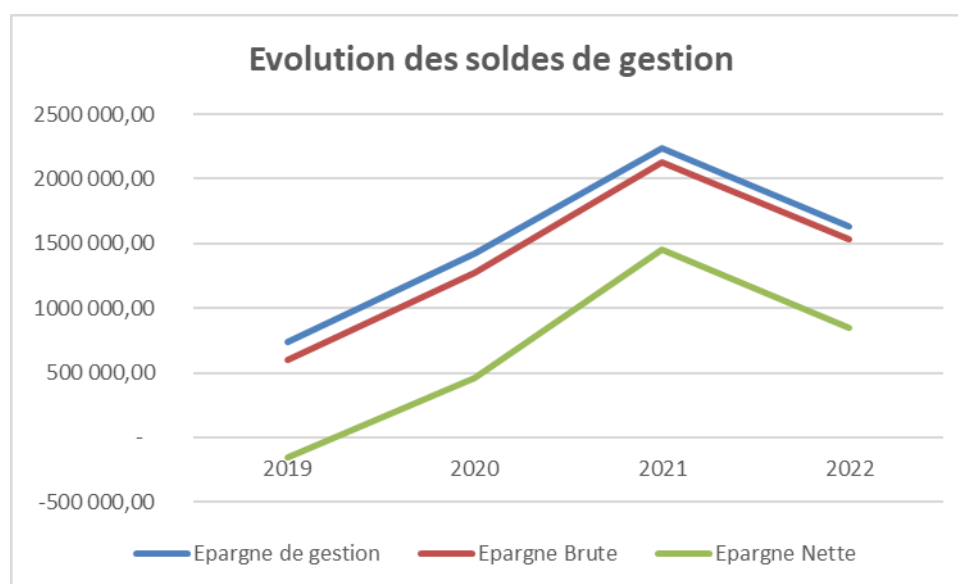
Le chapitre 76 retrace la perception de 4,69 € de produits d'immobilisations financières.

Le chapitre 77 répertorie les produits exceptionnels perçus par la Commune. Ils s'élèvent pour 2022 à 232 705 € correspondant notamment à :

- la cession d'immobilisations pour 39 370 €
- des remboursements d'assurances : 73 872 €
- le remboursement d'un double prélèvement de la part d'EDF : 69 122 €.
- des produits issus de jugement de contentieux : 43 954 €.

Le chapitre 042 concerne les opérations d'ordre budgétaire ne donnant pas lieu à un décaissement.

LA CHAÎNE DE L'ÉPARGNE



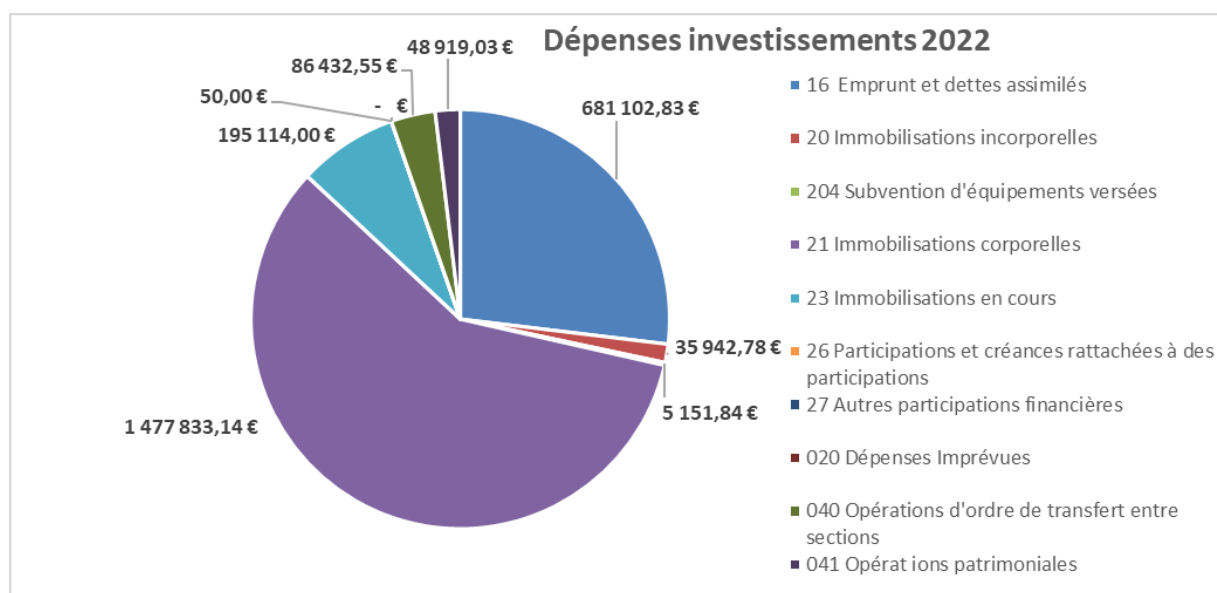
L'épargne nette dégagée de 853 950,90 € permet de venir financer à un bon niveau les dépenses d'équipements.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les dépenses 2022 de la section d'investissement se sont élevées à 2 530 546,17 €

	Libellé	BP 2022	Engagé au 31 décembre	Réalisé 2022
001	Solde d'exécution reporté	- €		- €
10	Dotations fonds divers et réserves			
13	Subvention investissement	- €		- €
16	Emprunt et dettes assimilés	684 500,00 €		681 102,83 €
20	Immobilisations incorporelles	223 732,98 €	27 731,40 €	35 942,78 €
204	subvention d'équipements versées	25 000,00 €	12 015,58 €	5 151,84 €
21	Immobilisations corporelles	2 606 922,06 €	375 647,27 €	1 477 833,14 €
23	Immobilisations en cours	1 264 010,00 €	877 244,63 €	195 114,00 €
26	participations et créances rattachées	50,00 €		50,00 €
27	Autres immobilisations financières	99 950,00 €		- €
020	Dépenses imprévues	200 000,00 €		- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	165 000,00 €		86 432,55 €
041	Opérations patrimoniales	108 030,00 €		48 919,03 €
	TOTAL GENERAL	5 377 195,04 €	1 292 638,88 €	2 530 546,17 €



L'année 2022 correspond à la poursuite du Plan Pluriannuel d'investissement envisagé sur la période 2020-2026 et présenté dans le Rapport d'Orientations Budgétaires 2022.

Les principales réalisations de l'année 2022 ont concerné :

- La poursuite des études concernant les travaux de réfection de voiries Rue du Capitaine Beaumont et Route de Lavour avec la réalisation des travaux de renforcement du réseau DECI réalisé par le Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux la Montagne noire.
- La réalisation de travaux d'aménagement du complexe sportif de Molettrincade (Clôtures, cheminement, arrosage intégré, espaces verts, ...)
- La poursuite de déploiement d'outils de gestion énergétiques et de mesures de températures et de CO2 dans les bâtiments publics.
- La réalisation de travaux de remise en peinture et d'aménagements des bureaux de l'Hôtel de ville.
- La séparation des compteurs électricité et gaz de la piscine et de l'hôtel de ville.

- La réalisation de différentes opérations de reprises de voiries : Impasse Lagazanne, Chemin de Montamats, chemin des Pescayres, Impasse des Pescayres, Chemin de Marquefave, chemin des Soumiayres, Rue Dumont d'Urville, Côte d'En Fargou.
- L'aménagement de la rue de la Loubatière.
- Le remplacement de différents candélabres endommagés.
- La finalisation des travaux de remplacement du système de chauffage de l'école Marcel Pagnol.
- La réalisation d'installation de système de vidéoprotection aux abords des écoles et de la gare, de la salle Lobit et Braconnier.
- La réalisation de travaux dans les écoles (mur enceinte, clôtures, reprise d'humidité, zinguerie, remplacement de menuiseries, ...)
- L'acquisition de fours (adaptés aux bacs inox) et de tables de tri sélectif dans les restaurants scolaires.
- La poursuite de la transformation numérique des services : acquisitions de TBI, logiciel de gestion dématérialisé du courrier, portail famille, acquisition de matériel ...
- La réalisation d'un règlement local de publicité,
- La poursuite des études concernant la requalification de la salle Polyespace et l'organisation d'un concours d'architectes.
- L'actualisation du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements.
- La poursuite des études relatives à l'OAP la Boriasse,
- Le lancement des études relatives à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du service technique et de l'espace Milhes.
- La réalisation d'une étude sur la mise en œuvre d'une politique culturelle.
- La réalisation d'acquisitions foncières avec notamment celle d'un terrain relatif à l'OAP La Boriasse.
- Le renouvellement d'outillage technique, d'équipements sportifs, pédagogiques, de mobilier,

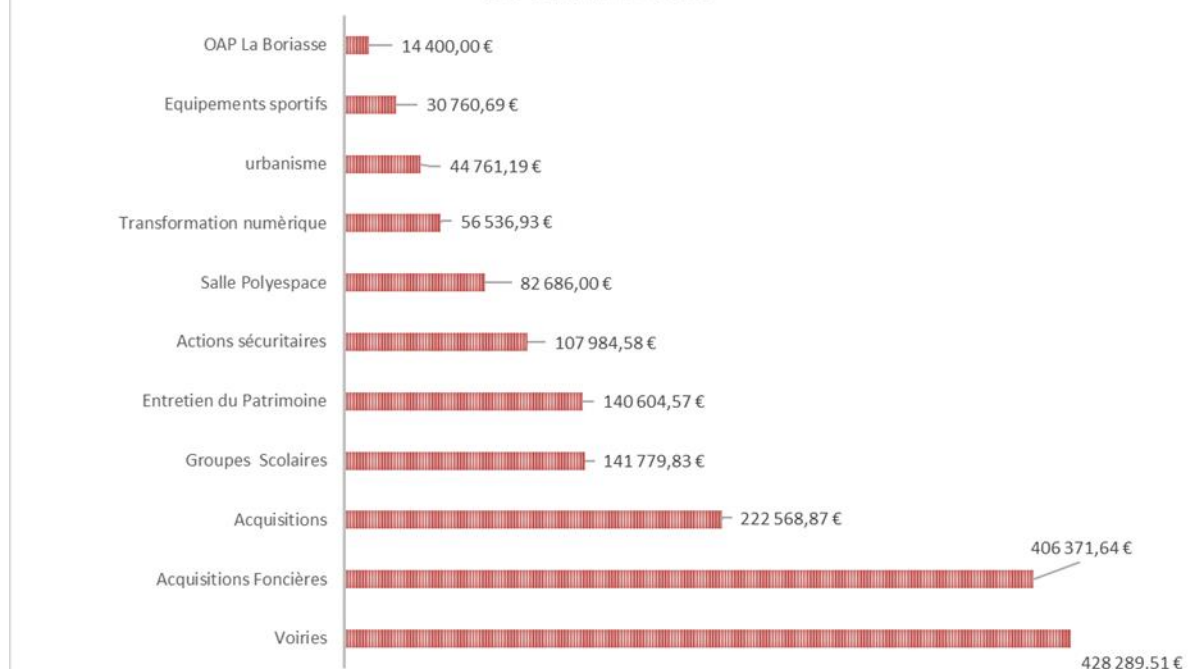
Ainsi, la commune a réalisé 1 714 000 € de dépenses d'équipement en 2022. 1 292 000 € ont été engagés en plus de ce montant mais n'ont pu être finalisés sur l'exercice comptable et apparaîtront en restes à réaliser pour l'année 2023.

Le remboursement du capital de la dette a représenté un remboursement de 681 000 € en 2022.

La Commune a également adhéré à l'association ECOT 81 pour 50 €, dans le cadre de la réalisation de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école Louisa Paulin.

Hors dette, les dépenses d'équipements ont représenté en 2022 15 % des dépenses totales du budget principal soit une proportion en dessous de la répartition constatée en 2021 sur les communes de mêmes strates. Cela s'explique notamment par le retard pris dans la réalisation des études de l'opération Rue du capitaine Beaumont en raison de la dépendance aux études et travaux à la charge de nos opérateurs de réseaux et obligeant la commune à décaler la réalisation des travaux par rapport au planning initialement envisagé.

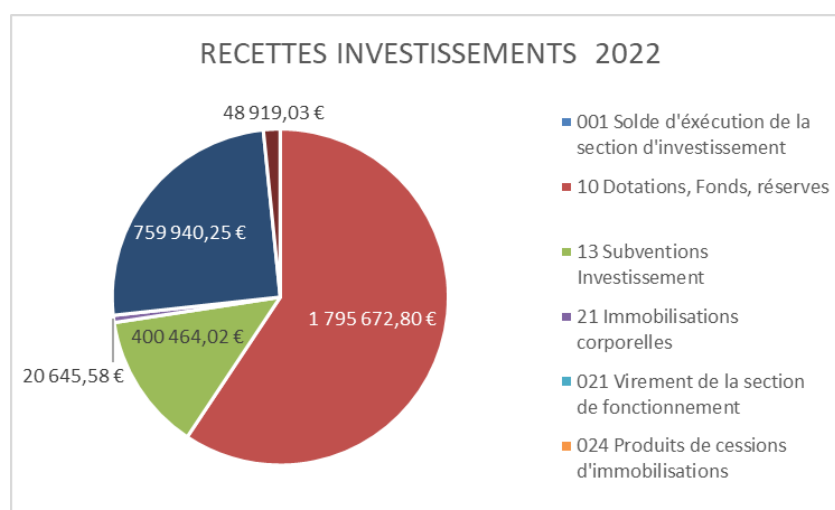
MONTANT DES INVESTISSEMENTS PAR OPÉRATIONS



RECETTES

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 3 025 641,68 €.

	Libellé	BP 2022	Engagé au 31 décembre	Réalisé 2022
RO01	Solde d'exécution reporté	687 728,64 €	- €	- €
10	Dotations fonds divers et réserves	1 625 000,00 €		1 795 672,80 €
13	Subventions investissement	1 200 482,66 €	841 229,06 €	400 464,02 €
21	Immobilisations corporelles	- €		20 645,58 €
021	Virement de la section d'exploitation	958 953,74 €	- €	- €
024	Produits de cession immobilisation	- 8 845,00 €	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	805 845,00 €		759 940,25 €
041	Opérations patrimoniales	108 030,00 €	- €	48 919,03 €
TOTAL GENERAL		5 377 195,04 €	841 229,06 €	3 025 641,68 €



Les principales recettes d'investissements ont été constituées par :

- La taxe d'aménagement pour 318 746,40 €
- Des subventions pour 400 464,02 €
- L'affectation du résultat de 2021 pour 1 000 000,00 €
- Le Fond de compensation de la T.V.A pour 476 926,40 €.

Au même titre que les dépenses certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2022 mais qui ont été notifiées par les différents partenaires financiers de la Commune, sont reportées sur l'exercice suivant. Ainsi, 841 229,06 € de recettes sont reportées de l'exercice 2022 sur l'exercice 2023.

BUDGET ANNEXE
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget annexe assainissement, hors report, a un solde d'exécution excédentaire de 105 168,09 € en section de fonctionnement et déficitaire de – 39 853,21 € en section d'investissement.

En section d'investissement l'année 2021 a été marquée par la poursuite de la réalisation du schéma directeur d'assainissement et le lancement de l'étude sur les possibilités de réutilisation des eaux propres en sortie de station d'épuration.

La section d'investissement intègre également le remboursement de l'annuité du capital de la dette de ce budget annexe.

Le budget annexe du service public d'assainissement, hors report, présente un solde d'exécution excédentaire de 105 168,09 € en section de fonctionnement.

DEPENSES				
Chapitre	Libellé	BP 2022	Réalisé 2022	% réalisé
011	Charges à caractère général	55 000,00 €	27 540,00 €	50,07%
012	Charges de personnel	47 000,00 €	44 948,22 €	95,63%
66	Charges financières	50 000,00 €	41 650,95 €	83,30%
67	Charges exceptionnelles	9 462,00 €	- €	0,00%
68	Dotation aux provisions	538,00 €	537,21 €	99,85%
022	Dpenses imprévues	10 000,00 €	- €	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	145 000,00 €	139 478,09 €	96,19%
23	Virement à la section d'investissement	93 862,62 €	0	0,00%
TOTAL GENERAL		410 862,62 €	254 154,47 €	61,86%

RECETTES				
Chapitre	Libellé	BP 2022	Réalisé 2022	Part budgétaire
R002	Résultat d'exploitation reporté	40 862,62 €	- €	0,00%
70	Ventes de produits fabriqués	370 000,00 €	359 320,72 €	97,11%
77	Produits exceptionnels	0	1,84 €	
TOTAL GENERAL		410 862,62 €	359 322,56 €	87,46%

En section d'investissement l'année 2022 a été marquée par la finalisation de la réalisation du schéma directeur d'assainissement la poursuite des études sur les possibilités de réutilisation des eaux propres en sortie de station d'épuration et le lancement du schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

La section d'investissement intègre également le remboursement de l'annuité du capital de la dette de ce budget annexe. Elle affiche, hors report, un excédent d'exécution de 188 110,31 €.

DEPENSES				
Chapitre	Libellé	BP 2022	Réalisé 2022	% REALISATION
13	Subventions investissement	5 000,00 €	2 019,33 €	40,39%
16	Emprunt et dettes assimilés	130 000,00 €	119 426,83 €	91,87%
20	Immobilisations incorporelles	250 654,99 €	51 141,62 €	20,40%
21	Immobilisations corporelles	200 000,00 €	- €	0,00%
23	Immobilisations en cours	237 951,72 €	15 900,00 €	6,68%
041	Opérations patrimoniales	650,00 €	626,44 €	96,38%
TOTAL GENERAL		823 606,71 €	189 114,22 €	22,96%

RECETTES				
	Libellé	BP 2022	Réalisé 2022	% REALISATION
ROO1	Solde d'exécution reporté	268 744,09 €	- €	0,00%
10	Dotations fonds divers et réserves	200 000,00 €	200 000,00 €	100,00%
13	Subventions investissement	116 000,00 €	37 120,00 €	32,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	145 000,00 €	139 478,09 €	96,19%
041	Opérations patrimoniales	650,00 €	626,44 €	96,38%
021	Virement de la section de fonctionnement	93 862,62 €	- €	0,00%
TOTAL GENERAL		824 256,71 €	377 224,53 €	45,77%

Avec la prise en compte des excédents cumulés des années précédentes, le résultat de clôture 2022 est de 602 885,11 €.

Avec la prise en compte des restes à réaliser (opérations engagées en 2022 mais non soldées à la clôture des comptes 2022), le résultat cumulé est de 568 784,94 €.

BUDGET ANNEXE
SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT URBAIN

Le budget annexe du service de Transport Urbain permet de retracer comptablement le fonctionnement des deux lignes du bus « Le Sulpicien » dont la gestion est déléguée à la Société Publique Locale (SPL) « D'un Point à l'Autre ».

L'année 2022 a vu se dérouler la concertation au sein d'une commission extra-communale visant à redéfinir les trajets et horaires des deux lignes de bus. Ces évolutions sont rentrées en application à compter du 1er septembre.

Le budget annexe du service public de Transport Urbain, hors report, présente un solde d'exécution déficitaire de 8 045,06 €.

Ce déficit s'explique entre autres, par une augmentation de la redevance versée à la SPL « D'un point à l'autre » en répercussion à la hausse du prix du carburant et par une augmentation de fréquentation de la prestation Transport A la Demande.

DEPENSES				
Chapitre	Libellé	BP 2022	Réalisé au 31 décembre	% réalisé
011	Charges à caractère général	215 000,00 €	192 101,89 €	89,35%
TOTAL GENERAL		215 000,00 €	192 101,89 €	89,35%
RECETTES				
Chapitre	Libellé	BP 2022	Réalisé au 31 décembre	Part budgétaire
R002	Résultat d'exploitation reporté	13 325,51 €		0,00%
70	Ventes de produits fabriqués	14 674,49 €	14 056,83 €	95,79%
74	Subvention exploitation	187 000,00 €	170 000,00 €	90,91%
TOTAL GENERAL		215 000,00 €	184 056,83 €	85,61%

**BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT MONTAUTY**

L'année 2022 a vu la finalisation des travaux de réalisation du lotissement ainsi que la vente des lots aux familles.

A compter de juillet 2022, ce budget a commencé à percevoir les premières échéances mensuelles de paiement échelonné du montant des lots.

En parallèle le remboursement de l'emprunt souscrit à débiter selon le tableau d'amortissement envisagé.

DEPENSES				
Chapitre	Libellé	BP 2022	Réalisé 2022	% réalisé
002	Résultat d'exploitation reporté	183 063,90 €		
011	Charges à caractère général	164 436,10 €	143 432,21 €	87,23%
66	Charges financières	2 500,00 €	2 237,45 €	89,50%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	350 000,00 €	347 147,20 €	99,18%
TOTAL GENERAL		700 000,00 €	492 816,86 €	70,40%
RECETTES				
Chapitre	Libellé	BP 2022	Réalisé 2022	Part budgétaire
70	Ventes de produits fabriqués	350 000,00 €	347 147,20 €	99,18%
042	Opération d'ordre de transfert entre section	350 000,00 €	347 147,20 €	99,18%
TOTAL GENERAL		700 000,00 €	694 294,40 €	99,18%
DEPENSES				
Chapitre	Libellé	BP 2022	Réalisé 2022	% réalisé
16	Emprunts et dettes assimilées	17 000,00 €	16 731,47 €	98,42%
27	Autres immobilisations financières	350 000,00 €	347 147,20 €	99,18%
040	Opération d'ordre de transfert entre section	350 000,00 €	347 147,20 €	99,18%
TOTAL GENERAL		717 000,00 €	711 025,87 €	99,17%
RECETTES				
Chapitre	Libellé	BP 2022	Réalisé 2022	Part budgétaire
001	Solde d'exécution reporté	300 000,00 €	- €	0,00%
16	emprunts et dettes assimilées	47 000,00 €	- €	0,00%
27	Autres immobilisations financières	20 000,00 €	10 210,20 €	51,05%
040	opérations d'ordre entre sections	350 000,00 €	347 147,20 €	99,18%
TOTAL GENERAL		717 000,00 €	357 357,40 €	49,84%